

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 décembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent
TUILL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Rosa SAADI, Monsieur
Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine
LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers
municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Nicole BROCARD à M. Bruno POIGNANT.
Mme Valérie RODD à Mme Sylvie ROBY.
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Budget primitif 2023 adopté par délibération du 11 avril 2023,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération du 25 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 décembre 2023,

Considérant la nécessité d'ajuster au mieux le budget 2023,

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 3 abstentions (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Robin ONGHENA)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°2 de 2023 du budget principal de la commune tel que présentée s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	-174 420,58	
012	Charges de personnel	-390 000	
65	Autres charges de gestion courante	-53 328,96	
66	Charges financières	5 396,92	
67	Charges exceptionnelles	10 000	
023	Virement à la section d'investissement	524 085,66	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 766,96	
74	Dotations, subventions et participations		-3 500
TOTAL		-3 500	-3 500

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
20	Immobilisations incorporelles	-80 376	
204	Subventions d'équipement versées	-262 806,33	
21	Immobilisations corporelles	-76 312,41	
27	Autres immobilisations financières	-295 500	
13	Subventions d'investissement		-495 461,99
16	Emprunts et dettes assimilées		-818 385,37
021	Virement de la section de fonctionnement		524 085,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		74 766,96
TOTAL		-714 994,74	-714 994,74

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Total des deux sections	-718 494,74	-718 494,74

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

